



Réforme des aides d'État à la création/reprise d'entreprise



Chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux créateurs/repreneurs Passage du système EDEN/chéquiers conseils au nouveau système **NACRE** (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)

les chéquiers conseils ne seront plus accordés par les DDTEFP

(les chéquiers en cours demeurent valables, pour les 2 mois à compter de leur date d'émission).

Aucune nouvelle avance remboursable EDEN ne sera accordée par les mandataires.

EDEN et les chèques conseil sont remplacés France entière par le dispositif **NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'entreprise) qui permet de faire plus et mieux pour les chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux créateurs et repreneurs d'entreprise.**

NACRE en quelques mots

- **L'accès à des conseils, qui était permis par les chéquiers conseils, demeure et est étendu** : des organismes labellisés par l'Etat et la Caisse des Dépôts accompagnent le parcours du créateur avant la création/reprise de son entreprise, dans le montage de son projet, puis dans la structuration financière du projet et la négociation avec les banques. Cet accompagnement se poursuit jusqu'à trois ans après la création de l'entreprise. L'appui à l'émergence des projets de création/reprise d'entreprise reste assuré par le service public de l'emploi.
- **Le créateur/repreneur a le libre choix de l'organisme labellisé qui l'accompagne.** Il conclut avec lui un contrat d'accompagnement création/reprise d'entreprise NACRE qui organise son parcours.
- **Des achats d'expertises spécialisées avec l'aide de l'Etat sont possibles dans le cadre du parcours** afin d'optimiser la préparation et le développement de l'entreprise créée/reprise.
- **Le parcours prévoit un appui systématique pour obtenir un partenariat avec une banque.**
- **Un prêt à taux zéro NACRE, qui remplace l'ancien prêt EDEN, peut être accordé** pour aider à la création/reprise de l'entreprise. Ce prêt, d'un montant pouvant aller jusqu'à 10.000 euros, doit être couplé avec un prêt bancaire.



Réforme des aides d'État à la création/reprise d'entreprise



Chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux créateurs/repreneurs Passage du système EDEN/chéquiers conseils au nouveau système NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)

NACRE en Bourgogne

Le comité de pilotage du dispositif NACRE réuni le 27 janvier 2009 a arrêté la liste des organismes conventionnés en qualité d'opérateurs d'accompagnement. Cette liste est également consultable sur le site : www.c2r-bourgogne.org

Sont conventionnés pour les phases suivantes :

Opérateurs régionaux :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| - ADIE Bourgogne | pour les phases 2 et 3 |
| - Bourgogne Active | pour les phases 2 et 3 |
| - Réseau Entreprendre en Bourgogne | pour les phases 1, 2 et 3 |
| - URSCOOP | pour les phases 1, 2 et 3 |

Opérateurs départementaux :

- pour la Côte d'Or

- | | |
|---|------------------------|
| . Chambre de commerce et d'industrie de Dijon | pour les phases 1 et 3 |
| . Chambre de commerce et d'industrie de Beaune | pour la phase 1 |
| . Chambre de métiers et de l'artisanat de Côte d'Or | pour les phases 1 et 3 |
| . Boutique de gestion de Côte d'Or | pour les phases 1 et 3 |
| . APH de Côte d'Or | pour la phase 2 |
| . Pôle d'économie solidaire de l'agglomération dijonnaise | pour les phases 1 et 3 |
| . CER France Côte d'Or AGC 21 | pour les phases 1 et 3 |
| . L'Envol | pour les phases 1 et 3 |
| . Expert-comptable ANDRE et associés | pour les phases 1 et 3 |
| . Expert-comptable CAPEC | pour les phases 1 et 3 |

- pour la Nièvre

- | | |
|---|---------------------------|
| . Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nièvre | pour les phases 1 et 3 |
| . Boutique de gestion Agir et Créer de la Nièvre | pour les phases 1, 2 et 3 |
| . APH 58 - Nièvre Initiatives Locales (NIL) | pour la phase 2 |

NACRE en Bourgogne

- pour la Saône-et-Loire

- . Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire pour les phases 1 et 3
- . Chambre de métiers et de l'artisanat de Saône-et-Loire pour les phases 1 et 3
- . Boutique de gestion de Saône-et-Loire pour les phases 1, 2 et 3
- . APH 71 pour la phase 2
- . Pôle d'économie solidaire - Active 71 pour les phases 1 et 3
- . Cabinet Gérard BOURDIAU pour les phases 1 et 3

- pour l'Yonne

- . Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne pour les phases 1 et 3
- . Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Yonne pour les phases 1 et 3
- . Chambre économique de l'Avallonnais pour les phases 1 et 3
- . Centre de développement du Tonnerrois pour les phases 1 et 3
- . Ressources 89 pour les phases 1 et 3
- . APH 89 - Yonne Active Création pour les phases 1, 2 et 3